



## Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

# Bétonnage prévu à St Pierre du Perray et diminution des places de stationnement

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de St Pierre du Perray est en cours de révision. Le PLU définit les règles qui vont s'imposer aux promoteurs immobiliers pour les nouvelles constructions. Le règlement du PLU préfigure ce que va devenir une commune. C'est pour cela qu'il est important.

Certaines modifications proposées par la municipalité actuelle, si elles sont adoptées, changeraient définitivement le visage de St Pierre du Perray :

- **Augmentation à 15 mètres de la hauteur des constructions autorisées** dans la nouvelle zone d'habitation Les Clefs de St Pierre (située entre l'école des 4 Saisons et le Carré Sénart), **c'est-à-dire des immeubles de 5 niveaux** et serrés.
- **Diminution du nombre de places de stationnement** à réaliser pour les nouvelles constructions.

Ces propositions de M. De Rus et son équipe **profitent avant tout aux promoteurs** qui vont faire plus de marge dans leurs opérations immobilières, pas aux St Perrayens. En effet, le prix des loyers ou le prix de vente est un prix de marché et ne va pas baisser parce que l'immeuble fait 15 mètres au lieu de 10 mètres. En revanche, les St Perrayens vont être plus tassés et le visuel de la ville va se détériorer, car le but clairement exprimé dans le PLU est de densifier. Il ne faut pas que St Pierre du Perray devienne une « cité ». C'est le premier des respects que de loger correctement tous ses habitants.

Quant au stationnement, nous manquons déjà de places de parkings dans de nombreux secteurs. Qui voudrait voir diminuer le nombre de places de parking dans son quartier ? Les habitants des nouveaux quartiers, aussi, vont avoir besoin de stationnement !

Par ailleurs, le nouveau PLU prévoit **d'augmenter les possibilités d'extension dans le vieux bourg** par la suppression de la règle des 15 % maximum de la SHON existante. Etant donnée « l'instabilité » du coteau de Seine reconnue officiellement dans le PLU, il serait sensé de limiter les extensions ainsi que les nouvelles constructions dans le Vieux Bourg, par application du « principe de précaution ». En cas de glissement du coteau, MM. De Rus et Verots seront les premiers à dire qu'ils ne sont pas responsables.

Ce PLU, élaboré par M. De Rus et son équipe, est au service de l'argent, et non au service des habitants actuels ou à venir.

Une enquête publique est en cours à la Mairie du 30 avril au 04 juin 2010, comme indiqué sur notre site internet. Durant cette période, vous pouvez vous exprimer dans le registre d'enquête publique au service urbanisme.

**Imaginons la ville que nous souhaitons laisser à nos enfants.**

Si vous soutenez une équipe responsable et respectueuse des habitants, rejoignez-nous.

Contact : 06 75 98 40 45      Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : [www.pour-st-pierre-du-perray.fr](http://www.pour-st-pierre-du-perray.fr)

**Catherine ALIQUOT-VIALAT**, Présidente de l'Association, et son équipe

*Association loi 1901 n° 0912014242 - 9 avenue Manuréva, 91280 St Pierre du Perray*